

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2015/183**Attributions d'aides en faveur des associations.
Subventions. Adoption. Autorisation.**

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique générale d'aide aux associations, la Ville de Bordeaux soutient financièrement certaines d'entre elles. L'attribution de subventions leur permet de poursuivre et de promouvoir leurs activités, d'organiser des manifestations festives, de valoriser la vie associative, de créer du lien social, de mettre en place des ateliers de sensibilisation...

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme de 45 574 euros prévue au budget primitif et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2015 (en euros)
Association Amicale des Anciens de la Légion Etrangère Bordeaux-Gironde : participer au fonctionnement de l'association qui aide et assiste les anciens militaires de la légion étrangère.	3 000
BORDELEKO ESKUAL ETXEA - Maison Basque de Bordeaux : aide au fonctionnement de l'association qui promeut la culture basque à Bordeaux.	800
Fédération des radios associatives de la Gironde : développer et coordonner le mouvement des radios locales associatives en Gironde.	800
Les P'tits Gratteurs : soutien à l'opération « l'hôpital des meubles » qui sensibilise les Bordelais à la récupération.	600
Parrainage 33 : aide au fonctionnement de l'association qui permet à des enfants d'être accueillis par des parrains les week-end et les vacances scolaires.	800
Les Petites Sœurs des Pauvres : participer à l'organisation d'une sortie annuelle de personnes âgées, valides ou handicapées.	1 200
Amélioration des Conditions de Vie des Enfants et Adolescents Hospitalisés – ACVEAH : proposer aux enfants et adolescents hospitalisés au Centre Jean Abadie une sortie découverte à la Cité de l'Espace en octobre 2015.	374
Association pour le don de sang bénévole de Bordeaux et environs : participer à l'organisation du congrès inter-régional Aquitaine Limousin en mai 2015.	500
Bordeaux Accueille : favoriser l'accueil et l'intégration des nouveaux bordelais en proposant de nombreuses activités conviviales.	7 000
Association Bordeaux Compostelle Hospitalité Saint Jacques : aide au fonctionnement du gîte de Bordeaux.	1 000
Ay Carmela : aide à l'organisation des 5 ^{èmes} rencontres transfrontalières se déroulant à Bordeaux.	1 500
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde : aide au fonctionnement de l'association qui promeut le principe d'égalité des droits et de traitement entre les femmes et les hommes.	2 000
Mouvement Français pour le Planning Familial – Gironde : aide au fonctionnement de l'association.	2 000
Le Girofard : aide au fonctionnement de l'association.	4 000
Agora des Arts : organiser un rendez-vous culturel, le premier dimanche de chaque mois sur les Allées de Tourny : lieu d'expression et d'exposition pour les artistes désirant se faire connaître.	500

La Petite Agence Bordeaux : aide au fonctionnement de l'association qui anime un espace de travail et de réflexion sur les problématiques urbaines et architecturales de la ville et du bon vivre ensemble.	1 500
La Halle des Doves : aide au fonctionnement de l'association en préparation de l'ouverture du Marché des Doves, Maison de vie associative et des habitants du quartier, dont l'animation lui est confiée. Cette subvention permettra le développement de projets autour de la cohésion sociale, de l'animation culturelle, du soutien à la vie associative et du numérique.	18 000
Total	45 574

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE M. du PARC

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de sa politique générale de soutien aux associations, la Ville de Bordeaux apporte, certes, des subventions, mais aussi un important soutien pour favoriser leurs activités et leur développement.

Monsieur le Maire, après celui de Nansouty et avant celui de La Bastide, le 5 mai vous inaugurerez le LABB de l'Athénée, le Lieu des Associations et des Bénévoles de Bordeaux. Il s'agit d'un véritable lieu ressource qui propose des rendez-vous de bénévoles, des formations gratuites, des conseils personnalisés, la plate-forme du bénévolat, mais aussi un pôle réservation de nos 48 salles municipales, et un pôle multimédia.

Le 18 mai prochain se tiendra la 5^{ème} conférence de la vie associative sur le thème de l'engagement, et CAP Associations, vitrine de la dynamique des associations bordelaises, se prépare pour septembre.

Aujourd'hui, avec Erik AOUIZERATE, je suis heureuse de vous proposer de soutenir financièrement 17 associations, toutes créatrices de lien social entre les Bordelais.

Elles représentent la diversité du monde associatif et du bénévolat, qu'il s'agisse des Petites Sœurs des Pauvres, des adolescents hospitalisés, du droit des femmes, des homosexuels, de l'Hospitalité Saint Jacques, ou des donneurs de sang.

Je voudrais rassurer Mme AJON, nous travaillons sur ce que vous appelez, Madame, un plan immobilier municipal pour les associations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, vous nous présentez un ensemble d'aides - ce n'est pas la première fois que nous vous le rappelons - que vous souhaitez attribuer à diverses associations.

Sur le principe, pas de problèmes.

Mais comme à votre habitude on y retrouve des structures ayant un réel intérêt général pour notre commune, mêlées à d'autres poursuivant des buts largement idéologiques, notamment les trois associations suivantes :

« Ay Carmela » dont la page facebook nous apprend qu'elle lutte pour entretenir la mémoire des Républicains espagnols. Très bien. Mais, ne serait-il pas de bon sens que les sociétaires de cette association réclament des subsides directement auprès des autorités espagnoles ? Ce n'est pas à la France de s'immiscer politiquement dans l'histoire d'un autre pays.

(Brouhaha) hors micro **MME JAMET** : *Quelle honte ! La Résistance bordelaise doit beaucoup à ces réfugiés politiques !*

M. LE MAIRE. -

Du calme, mes chers collègues.

Surmontez votre indignation, Mme JAMET. Imitiez-moi.

M. COLOMBIER. -

Voilà. Vous vous ferez l'interprète de notre collègue verte.

« Le Planning Familial », deuxième association. Je tiens à rappeler que l'Assemblée Nationale a voté la fin du délai de 7 jours pour l'IVG. Comme le faisait remarquer notre députée Marion Maréchal-Le Pen, quand on achète un micro-onde sur Internet on a 7 jours pour se rétracter...

(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER, je vous en prie, ne transposez pas ici des débats nationaux qui n'ont pas lieu d'être et respectez un peu vos collègues.

M. COLOMBIER. -

Ah bon ? C'est un manque de respect de ne pas être de l'avis des autres ?

M. LE MAIRE. -

Non, mais de les insulter, oui.

Continuez, je vous en prie.

M. COLOMBIER. -

Je vous remercie qu'on puisse enfin s'exprimer dans cette assemblée.

M. LE MAIRE. -

Avec modération.

M. COLOMBIER. -

Ça, Monsieur le Maire, ce n'est pas à vous qu'il appartient...

M. LE MAIRE. -

Si si. J'ai la police des débats.

M. COLOMBIER. -

... qu'il appartient de juger de la chose.

Je tiens à préciser à nos collègues que je ne m'exclame pas et que je n'injurie pas. Je n'interviens pas. Je les laisse parler.

M. LE MAIRE. -

Dont acte.

Je vous en prie, continuez.

M. COLOMBIER. -

Je vous remercie.

Donc je vous disais qu'on a 7 jours pour se rétracter, mais que pour avorter, apparemment, plus besoin. La marchandise serait-elle plus chose sérieuse qu'une vie humaine ?

Troisième association, « Le Girofard » dont la principale motivation est d'assurer la promotion, je le répète une fois de plus, de comportements privés dans la sphère publique.

Nous vous le redemandons une nouvelle fois : pouvons-nous voir ces crédits votés ligne par ligne ? Si tel n'est pas le cas - c'est le fait jusqu'à présent - et afin de ne pas empêcher certaines de ces associations d'utilité publique, je le rappelle, d'être financées, nous voterons ce dossier avec notre opposition et les réserves que nous avons émises sur ces trois associations.

M. LE MAIRE. -

Mme DELAUNAY

MME DELAUNAY. -

Je note que M. COLOMBIER souhaiterait être responsable des déclarations d'utilité publique.

Mais je veux réagir d'un mot sur les Républicains espagnols. Je pense que M. COLOMBIER qui a de la culture a quand même lu Malraux, a quand même lu la philosophe Simone Weil, sait quel est le rôle des Républicains espagnols dans notre propre république, en particulier dans les moments de guerre, comme cela a été dit lors d'une exclamation.

Donc je crois qu'il est important de pouvoir juguler, mépriser les interventions quand elles dépassent ce que les républicains... Je n'ose plus prononcer ce mot...

(Brouhaha)

MME DELAUNAY. -

... en tout cas tous ceux qui sont attachés à la république, ne peuvent entendre sans réagir.

M. LE MAIRE. -

Mme BREZILLON

MME BREZILLON. -

M. COLOMBIER, malheureusement votre prise de parole ne me surprend pas. Un jour j'aimerais que vous nous parliez de lien social, de respect ou de tolérance. Je vous invite à ne pas rester sur vos préjugés.

Je vous invite aussi à aller à la rencontre des Bordelais et des associations et vous verrez combien les associations que vous incriminez sont utiles et combien elles répondent à de vrais besoins humains. Je suis prête à y aller avec vous.

M. LE MAIRE. -

Je ne prolongerai pas le débat en disant que je partage bien sûr l'appréciation de Mme BREZILLON. Si je vous soumetts cette délibération c'est parce que j'estime que ces associations méritent d'être aidées par la collectivité.

S'agissant de l'association de nos compatriotes espagnols, je voudrais rappeler que ce sont des citoyens français, qu'ils sont arrivés en France, eux ou leurs parents, souvent leurs parents, au terme de la guerre civile en Espagne. Donc s'ils souhaitent perpétuer le souvenir de ce qu'ils ont vécu et de ce qu'ont vécu leurs parents, c'est tout à fait dans l'objet social d'une association parfaitement respectable. Donc je ne vois aucun inconvénient à ce que nous leur attribuions des subventions.

Je mets ça aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.